

Règlement des conditions d'éligibilité de l'aide à la pratique du vélo de la communauté d'agglomération de Bourges Plus

Aides aux équipements éligibles :

Le taux d'aide est fixé à 50% du prix d'achat, le montant de la subvention varie selon le type de vélo ou de kit acheté comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Type de vélo	Taux d'aide maximum	Subvention pour un revenu fiscal de référence annuel par part < au 9 ^{ème} décile connu* ou personne en situation de handicap	Prix maximum du matériel pris en charge	Achat obligatoire chez un vélociste de l'agglomération de Bourges
Vélo à Assistance Électrique (VAE)	50%	200 €	2 500€	OUI
Vélo Classique	50%	100 €	1 000€	OUI
Vélo Pliant	50%	200 €	1 500€	OUI
Vélo Cargo	50%	500 €	6 000€	OUI
Vélo adapté aux handicapés	50%	500 €	Pas de plafond	OUI
Kit électrification	50%	200 €	Pas de plafond	NON
Kit de transformation en vélo cargo	50%	500 €	Pas de plafond	NON
Kit adaptation pour transport de personnes souffrant de handicap	50%	500 €	Pas de plafond	NON

*soit 32 911 € pour 2025

ATTENTION : Pour prétendre à la subvention l'utilisateur doit acquérir son vélo auprès d'un vélociste local. Pour les différents kits, il est également possible de les acheter chez un vendeur professionnel basé hors de l'agglomération.



Conditions d'éligibilité :

L'accord de subvention est conditionné au respect des critères suivants :

- Les vélos pourront être achetés neufs ou d'occasion chez des vendeurs professionnels ayant un établissement implanté sur le territoire de l'agglomération de Bourges (l'achat auprès d'un particulier ne pourra donc pas faire l'objet d'une aide).
- Les kits pourront être achetés neufs ou d'occasion chez des vendeurs professionnels basés au sein ou hors du territoire de l'agglomération de Bourges (l'achat auprès d'un particulier ne pourra donc pas faire l'objet d'une aide).
- Les aides seront accordées au fur et à mesure des demandes, jusqu'à épuisement du budget alloué pour cette mesure.
- Seuls les habitants de l'agglomération de Bourges sont éligibles à l'aide à l'achat.
- Pour pouvoir bénéficier de l'aide, le demandeur devra justifier d'un Revenu Fiscal de Référence (RFR) annuel par part inférieur au 9^{ème} décile connu soit 32 911 € en 2025. Aucune condition de revenu pour les personnes en situation de handicap.
- La subvention est limitée à 1 par personne physique dans la limite de 2 subventions maximum par foyer.
- Les personnes ayant bénéficié d'une aide à l'achat pour un vélo à assistance électrique de la Ville de Bourges ou d'une aide de Bourges Plus ne peuvent pas bénéficier d'une nouvelle aide avant 5 ans. L'aide étant nominative, si le foyer contient déjà un bénéficiaire de l'aide dans les 5 ans précédant la demande, un second membre du foyer peut faire une demande.
- Pour bénéficier de la subvention, l'utilisateur doit signer et dater ce règlement ainsi que le formulaire de demande de subvention lors de sa demande sur le site internet de l'agglomération.
- Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le matériel subventionné dans les 3 ans qui suivent son achat.

Modalités de sollicitation :

La demande de subvention se fait via le formulaire de demande disponible en ligne sur le site de l'agglomération.

- A l'appui du formulaire, l'utilisateur doit fournir :
 - une copie recto-verso de sa carte d'identité
 - son dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le Revenu Fiscal de Référence
 - un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
 - le certificat d'identification délivré par un opérateur d'identification agréé attestant que le vélo est bien enregistré au Fichier National Unique des Cycles Identifiés (pour retrouver ce certificat : toutes les informations sur le site : [FAQ – APIC \(apic-asso.com\)](https://www.apic-asso.com))
 - un Relevé d'Identité Bancaire
 - une copie de la facture d'achat du vélo ou du kit ; la facture doit être nominative, datée et comportée l'adresse commerciale du vendeur, les simples tickets de caisse ne seront pas acceptés.
- Pour l'année en cours, seules seront acceptées les factures datées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année de la demande.

Lu et approuvé :

Date et signature du bénéficiaire de l'aide :



DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PRATIQUE DU VELO

En vertu de la délibération n°208 du Conseil Communautaire du 5 décembre 2024

Cadre réservé à l'administration

N° de demande :

Instructeur :

Montant de la subvention :

N° et date de l'engagement :

FORMULAIRE DE DEMANDE

DEMANDEUR PROPRIETAIRE DU VÉLO

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone : E-mail :

DONNEES RELATIVES AU VÉLO

Modèle – Marque du vélo :

Type de vélo (entourer la mention utile):

Classique / Pliant / A assistance électrique / Cargo / Pour les personnes en situation d'handicap

Ou

Type de kit de transformation (entourer la mention utile) :

A assistance électrique / Cargo / Pour les personnes en situation d'handicap

Date d'achat :

Prix d'achat :

Lieu d'achat :

Modèle – Marque du matériel :

Je certifie conformes tous les renseignements portés sur le présent formulaire :

A, le Signature :



DOCUMENTS À JOINDRE

- Le présent formulaire daté et signé
- Le règlement daté et signé
- Une copie recto-verso de votre carte d'identité
- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le Revenu Fiscal de Référence (sauf pour les personnes en situation de handicap pour lesquelles il n'y a aucune condition de revenu mais qui devront justifier de leur situation)
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, téléphone, eau...)
- Une copie de la facture d'achat du vélo ou du kit de transformation selon le cas
- Le certificat d'identification délivré par un opérateur d'identification agréé attestant que le vélo est bien enregistré au Fichier National Unique des Cycles Identifiés (pour retrouver ce certificat : toutes les informations sur le site : [FAQ – APIC \(apic-asso.com\)](http://faq-apic.apic-asso.com))
- Un RIB

Dossier complet à retourner à :

Communauté d'agglomération Bourges Plus – Service mobilité transports
23-31 boulevard Foch CS 20321
18023 BOURGES CEDEX – France

Ou par mail : aideachatvelo@agglo-bourgesplus.fr